

LE CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ : SOUTIEN AUX PMA POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE



Fonds
Monétaire
International



Centre du
Commerce
International



Conférence des
Nations Unies
sur le commerce
et le développement



Programme des
Nations Unies
pour le
Développement



Le Groupe
de la Banque
Mondiale



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

**Pays les moins
avancés**

**Autres Partenaires
de Développement
et Communauté
des Donateurs**

Integrated Framework

Cadre Intégré

Marco Integrado



www.integratedframework.org

LES BÉNÉFICIAIRES PMAS DU CIR

Afghanistan	Éthiopie	Niger
Angola	Gambie	Ouganda
Bangladesh	Guinée	Rwanda
Bénin	Guinée-Bissau	Samoa
Bhoutan	Haïti	Sao Tomé et Principe
Burkina Faso	Kiribati	Sénégal
Burundi	Rép. dém. populaire lao	Sierra Leone
Cambodge	Lesotho	Îles Salomon
Cap-Vert*	Libéria	Soudan
République centrafricaine	Madagascar	Tanzanie
Tchad	Malawi	Togo
Comores	Maldives	Tuvalu
République dém. du Congo	Mali	Vanuatu
Djibouti	Mauritanie	Yémen
Timor Leste	Mozambique	Zambie
Érythrée	Népal	

* Le Cap-Vert est sorti de la catégorie des PMA le 1^{er} janvier 2008.

DONATEURS DU CIR

Belgique	Hongrie	Arabie saoudite
Canada	Islande	Espagne
Danemark	Irlande	Suède
Commission Européenne	Japon	Suisse
Estonie	Luxembourg	Turquie
Finlande	Pays-Bas	États-Unis
France	Norvège	Royaume-Uni
Allemagne	République de Corée	

AGENCES DU CIR

Fonds monétaire international – FMI
Centre du commerce international – CCI
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement – CNUCED
Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD
Le Groupe de la Banque mondiale
Organisation mondiale du commerce – WTO

AUTRES PARTENAIRES DU CIR

Banque africaine de développement – BAD (partenariat envisagée pour les PMA en Afrique)
Banque asiatique de développement – BAD (partenariat envisagé pour les PMA en Asie)
Global Mechanism (coopération en vue de l'agriculture et du commerce durable dans les PMA)
Banque interaméricaine de développement – BID (partenariat envisagé pour Haïti)
Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce – FANDC
(collaboration étroite par rapport aux questions sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans les PMA)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – ONUDI
(observateur et agence de mise en œuvre)
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets – UNOPS
(Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale)

LE CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ (CIR)

A DÉMARRÉ SES OPÉRATIONS ET EST MAINTENANT

DANS LA PHASE DE LA MISE EN ŒUVRE

Les opérations du CIR ont débuté au mois de juillet 2009 quand le Conseil intérimaire du CI a commencé à approuver les premiers projets pluriannuels qui soutiennent la capacité institutionnelle dans les Pays les moins avancés (PMAs), et a lancé le programme en organisant l'Atelier global du CIR qui a rassemblé toutes les parties prenantes du CIR à Genève en juillet dernier. Les projets approuvés par le Conseil soutiennent les Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre et s'attaquent aux contraintes spécifiques à chaque PMA concernant l'intégration du commerce dans les stratégies nationales, la coordination des donateurs et le renforcement des capacités productives.



Principaux intervenants lors de la session d'ouverture de l'Atelier global du Cadre intégré renforcé



Séance de travail au cours de l'Atelier global du Cadre intégré renforcé



Réception offerte à l'occasion de l'Atelier global du Cadre intégré renforcé

QU'EST CE QUE C'EST LE CIR?

Le Cadre intégré renforcé (CIR) est un partenariat de l'Aide pour le Commerce consacré aux PMAs.

Avec le CIR, les PMAs joignent leurs efforts à ceux des donateurs, des Agences du CIR et des autres partenaires au développement pour répondre aux besoins des PMAs en matière de développement du commerce afin que ces derniers puissent pleinement bénéficier du système commercial multilatéral.

Sous le principe primordial de l'appropriation par les pays bénéficiaires, les structures et les processus du CIR offrent aux PMAs les outils nécessaires pour mettre en œuvre l'Aide pour le Commerce.

A cette fin, le CIR soutient les PMAs pour l'intégration de leurs priorités liées au commerce dans leurs stratégies nationales de développement, renforçant ainsi la coordination parmi les donateurs au niveau local et le dialogue avec les partenaires au développement.

Le mécanisme du CI a été établi, à l'origine, par les partenaires du CI en 1997 à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En 2005, le programme a été évalué avec l'objectif de le rendre plus efficace au niveau des résultats attendus. Ce processus a abouti au renforcement du CI, en mettant l'accent sur l'appropriation plus affirmée du programme par les PMAs, sur le renforcement de l'engagement des partenaires et de la coordination de leurs actions, sur une gouvernance nationale et globale plus structurée et sur une augmentation des ressources financières à la hauteur de la demande des PMAs.

BUTS POURSUIVIS PAR LE CIR

Les buts poursuivis par le CIR sont:

- aider les PMA à intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales (tels que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et les plans nationaux de développement, etc.);
- contribuer à la fourniture coordonnée de l'assistance liée au commerce en réponse aux besoins identifiés par les PMA; et
- soutenir le développement de l'aptitude des PMA à faire du commerce, notamment par le renforcement de leurs capacités et en remédiant aux contraintes du côté de l'offre.

COMMENT UN PMA PEUT-IL DEVENIR UN PAYS BÉNÉFICIAIRE DU CIR?

Le PMA envoie une requête au Conseil du CIR aux fins de bénéficier du programme. Suite à cette requête, un examen technique est entrepris sous la direction du Secrétariat exécutif du Cadre intégré (SE). Après l'approbation par le Conseil de cet examen technique, le nouveau PMA bénéficiaire du CIR s'engage dans un programme de sensibilisation sur l'importance du commerce pour le développement à l'égard des parties prenantes et établit les structures nationales du CIR dans le pays (voir ci-dessous «**QUI EST QUI DANS LE CIR?**»). Cette phase de sensibilisation est soutenue par de petits projets (pré-EDIC) pour financer les activités pertinentes, pour aider à la mise en place – tout en prenant en compte les structures nationales déjà existantes – du mécanisme national et pour préparer les parties prenantes pour la prochaine étape.

Pendant la deuxième étape, la phase de diagnostique, le PMA met en œuvre une Étude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale (EDIC) qui identifie les contraintes limitant la compétitivité globale, les faiblesses des circuits d'approvisionnement, les secteurs ayant le plus grand potentiel à l'exportation et les autres opportunités en matière de commerce. Les PMA sont soutenus par une Agence de leur choix pour entreprendre une EDIC. L'EDIC comprend une Matrice d'Actions – une liste de priorités en matière de réforme et de projets de soutien – afin de mieux intégrer le pays dans le système commercial mondial. La Matrice d'Actions est validée par les parties prenantes nationales à l'issue d'un atelier organisé à la fin de la phase de diagnostique; en général, l'EDIC ainsi que la Matrice d'Actions sont approuvées par les autorités gouvernementales (Conseil des Ministres et/ou Conseil interministériel). Quelques PMA se sont servis de l'EDIC et de la Matrice d'Actions pour formuler une stratégie de développement du commerce et de promotion des exportations.

La dernière étape du CIR est la phase de la mise en œuvre pendant laquelle les priorités stratégiques liées au commerce et à l'exportation sont intégrées dans les stratégies nationales de développement, et les ressources financières sont recherchées parmi les partenaires bilatéraux au développement ou, à défaut, demandées du Cadre intégré renforcé, pour la mise en œuvre des priorités de la Matrice d'Actions. Beaucoup de PMA bénéficiaires se trouvent actuellement dans cette phase.

Pour aider les PMA à maîtriser le défi de la mise en œuvre de la Matrice d'Actions, le Fonds d'affectation spéciale du CIR peut financer des projets de "Soutien aux arrangements nationaux de mise en œuvre" pour les PMA bénéficiaires.

Ces projets peuvent financer des activités pour soutenir l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement, aider à la fourniture coordonnée d'une assistance technique liée au commerce, et rechercher le financement de projets destinés au renforcement de la capacité d'offre. En plus, les PMA peuvent, par ces projets, procéder à une mise à jour de leur EDIC. Le Fonds d'affectation spéciale du CIR met également à disposition un financement relais pour le lancement des priorités identifiées dans l'EDIC (ou sa mise à jour). Cependant, les ressources consacrées à ce type de financement sont modestes, et la plupart du financement pour les priorités identifiées dans l'EDIC doit être mobilisée auprès des partenaires au développement présents au niveau du pays.

COMMENT UN PMA BÉNÉFICIAIRE PEUT-IL ACCÉDER AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DU CIR?

Le Fonds d'affectation spéciale du CIR a deux catégories de ressources. Les fonds de la Catégorie 1 financent les projets pré-EDIC, la mise à jour de l'EDIC et l'appui aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre. Aussitôt qu'un PMA est admis au CIR, il a d'abord accès au projet pré-EDIC, ensuite au fonds pour financer l'EDIC et après, au soutien pluriannuel des Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre et aux projets d'actualisation de l'EDIC.

Pour faciliter l'accès au financement, le SE du CIR a élaboré des lignes directrices pour les projets pré-EDIC et les projets pluriannuels en soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre, de même qu'un modèle pour l'établissement de l'EDIC et son actualisation. De plus, le SE du CI et le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale (GFAS) conseillent, sur demande, les PMAs bénéficiaires pour accéder au financement des projets de la Catégorie 1.

La Catégorie 2 du Fonds d'affectation spéciale du CIR sera opérationnelle à partir de 2010 et permettra aux pays bénéficiaires d'accéder au financement des priorités de la Matrice d'Actions de l'EDIC. Tous les PMAs éligibles au CIR qui ont validé leur EDIC et leur Matrice d'Actions auront accès au financement de la Catégorie 2. Les lignes directrices pour le financement des projets de Catégorie 2 faciliteront l'accès des pays bénéficiaires à ce fonds. Le SE, le GFAS, des donateurs bilatéraux (en particulier les Facilitateurs des donateurs du CIR), et les Agences du CI seront en mesure de conseiller les PMAs sur comment accéder à ce type de financement.

Élever la prise de conscience des donateurs sur l'importance et le besoin de développer le commerce et les efforts en vue de mieux coordonner l'Aide pour le Commerce pourrait aider à une fourniture plus rapide et plus efficiente de cette aide aux PMAs.

La Catégorie 2 du Fonds d'affectation spéciale du CIR est limitée en volume et ne peut, par conséquent, financer qu'une petite portion des besoins des PMAs pour mettre en œuvre les priorités de leur Matrice d'Actions. Ce faisant, l'objectif essentiel du processus du CIR et des fonds de la Catégorie 1 est d'intégrer les priorités en matière de commerce dans les stratégies nationales de développement de sorte qu'elles deviennent un élément central du dialogue entre les PMAs et leurs partenaires au développement.

QUI EST QUI DANS LE CIR?

AU NIVEAU DU PAYS

Le **Point Focal national (PF)** dirige le processus du CIR au niveau du pays. En général, les PMAs désignent un haut fonctionnaire du Gouvernement pour assumer cette fonction. Le CIR permet à un PMA bénéficiaire d'utiliser les fonds de la Catégorie 1 pour mettre en place une Unité nationale de mise en œuvre (UNMO) et pour appuyer le PF dans la gestion de la mise en œuvre du CIR.

Le **Facilitateur des donateurs du CIR (FD)** travaille avec le PF pour faciliter la coordination de l'action des donateurs et le dialogue entre ces derniers et le Gouvernement sur les questions de commerce et d'Aide pour le Commerce. Le FD est choisi par les partenaires au développement présents dans le pays en coordination et avec l'approbation du Gouvernement du pays. Le FD est le plus souvent un partenaire au développement qui est un soutien clé du programme de commerce du PMA.

Le **Comité Directeur National (CDN)** est le forum supérieur de prise de décision et de coordination entre les différentes administrations et agences gouvernementales concernées par les questions de commerce, le secteur privé et, dans certains pays, la société civile et la communauté des donateurs.



Le Comité Directeur National du Cadre intégré de la Zambie en séance de travail

Le SE du Cadre intégré et le GFAS assistent les pays dans la mise en œuvre, au jour le jour, du CIR. Sur demande, ils visitent les pays bénéficiaires et supervisent la mise en œuvre des projets. Les Gouvernements des PMAs peuvent également faire appel aux donateurs bilatéraux et aux Agences du CIR pour les aider dans la mise en œuvre du CIR, y compris l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement, la coordination de l'action des donateurs et la mise en œuvre des projets.

Le Comité Directeur National du Cadre intégré de la Zambie en séance de travail

AU NIVEAU GLOBAL

Le **Conseil du CIR** est le principal organe de décision pour la surveillance opérationnelle et financière et la définition des orientations dans le cadre d'action général fixé par le Comité Directeur du CIR (voir ci-dessous). Le Conseil est composé de trois représentants des PMAs, trois représentants de la communauté des donateurs et d'un représentant par Agence pour les six Agences siégeant au Conseil, et l'ONUDI en tant qu'observateur. Le Président actuel du Conseil intérimaire du CIR est *S.E. l'Ambassadeur Dr. Mothae A. Maruping, Représentant permanent du Royaume du Lesotho à l'OMC*; les représentants des PMAs sont le Mali (M. Abdoulaye Sanoko), le Rwanda (M. Edouard Bizumuremyi) et le Yémen (M. Nagib Hamin). Les représentants des donateurs sont la Commission européenne (M. Jan Ten Bloemendal), la Suisse (M. Darius Kurek) et le Royaume-Uni (M. Edward Brown).

Le **Comité Directeur du CIR (CDCI)** est composé de tous les PMAs, des six Agences membres du CIR, de tous les donateurs au Fonds d'affectation spéciale du CIR et de toutes les structures ayant le statut d'observateur accordé par le CDCI. Une des responsabilités du CDCI, au-delà du suivi de l'efficacité des opérations du CIR, est de veiller à la transparence du processus du programme.

Le **Secrétariat exécutif du CIR (SE)**, en étroite collaboration avec le GFAS, assure le «leadership» et la direction stratégique sur le plan opérationnel du CIR en coordonnant et en facilitant les processus à tous les niveaux. Depuis sa création en octobre 2008, le SE a concentré ses efforts sur la mise en place des procédures opérationnelles du CIR pour la mise en œuvre effective du programme. En 2010, le SE mettra l'accent sur les priorités à moyen et long terme et sur la mise en œuvre du programme de gestion basée sur les résultats pour les cinq prochaines années. Le SE du CIR est abrité administrativement à l'OMC et dirigé par *Mme. Dorothy Tembo en qualité de Directrice exécutive*.

Le CIR dispose d'un Fonds d'affectation spéciale multilatéral. Le **Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale (GFAS)** est le Bureau d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS en anglais). Le GFAS a des bureaux à Genève et trois bureaux régionaux à Bangkok, Dakar et Nairobi. L'équipe du GFAS est dirigée par *M. Jairo Morales, Agent exécutif du Fonds d'affectation spéciale*.

COMMENT LES PMAS BÉNÉFICIAIRES ONT-ILS FORMULÉ LEURS PROPOSITIONS DE PROJETS POUR LE CIR?

Sept projets pluriannuels de Catégorie 1 destinés à appuyer les Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre ont jusqu'ici été approuvés. Tous ces projets tendent à apporter une solution spécifique aux contraintes identifiées dans les PMAs bénéficiaires et ont été conçus par le PF et son équipe, en coopération étroite avec le Ministère en charge, au niveau du Gouvernement, du dialogue avec les donateurs, le plus souvent, le Ministère des Finances ou celui de la Planification, et le FD.

Dans les pays PMAs où n'existent pas encore d'UNMO pour aider à l'application de la stratégie d'Aide pour le Commerce, les projets de Catégorie 1 prévoient de mettre en place de telles unités, le

plus souvent en tant qu'élément faisant partie de l'administration, suivant les procédures nationales en vigueur, ce qui est essentiel pour l'appropriation du processus par le pays.

L'objectif stratégique ciblé de ces projets est de s'attaquer aux contraintes que rencontre la structure au plan institutionnel. Dans les cas où le commerce n'a pas été pleinement intégré dans les plans de développement nationaux, les projets proposent des activités de sensibilisation sur l'importance du commerce pour le développement auprès du Gouvernement et des acteurs du secteur privé du pays. Puisque l'alignement de l'action des donateurs sur les priorités du Gouvernement dans le domaine du commerce est un élément central pour la fourniture efficace de l'Aide pour le Commerce, la plupart des projets contiennent des activités tendant à améliorer la coopération et la coordination entre le Gouvernement et les partenaires au développement.

Presque tous les projets en appui aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre approuvés ou en voie de l'être, ont identifié le renforcement des capacités productives comme étant la plus grande priorité.

Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour l'élaboration de projets concrets et articulés, découlant des priorités de la Matrice d'Actions est un élément clé de tout Appui aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre.

Une fois qu'une première version du projet d'Appui aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre a été développée, le PF prend contact avec le SE du CIR et le GFAS pour recueillir des conseils tendant à affiner et à améliorer, le cas échéant, le projet, y compris le choix d'une entité d'exécution. Le GFAS entreprend alors une évaluation des capacités de l'entité d'exécution pour s'assurer de son aptitude à gérer le projet. Après la conclusion satisfaisante de cette phase, le projet est alors soumis à l'approbation du Comité d'évaluation des projets de Catégorie 1 (composé du PF, d'un membre du Comité directeur national, et du FD. Le Comité peut s'adjoindre tout autre membre si le PF en consultation avec les autres membres l'estime nécessaire).

Une fois que les projets ont été approuvés au niveau national, le SE et le GFAS préparent un document d'évaluation du projet et des recommandations à l'intention du Conseil du CIR qui décidera alors de l'approbation finale pour le financement.

LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DU CIR: FAITS ET CHIFFRES



Cérémonie de signature des Accords de partenariat entre l'UNOPS et le CCI, d'une part, et la CNUCED, d'autre part, juillet 2009



Le Conseil intérimaire du CIR recevant le Directeur Général de l'ONUDI, M. Yumkella, pour discuter du partenariat futur entre le programme du CIR et l'organisation qu'il dirige

Le Fonds multilatéral d'affectation spéciale du CIR est géré suivant les règles financières et fiduciaires du Bureau d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS) en sa qualité de gestionnaire tel qu'il en a reçu mandat du Conseil du CIR. Les PMA bénéficiaires peuvent accéder à ces fonds pour renforcer leur capacité institutionnelle ou pour financer des études diagnostiques du commerce (Catégorie 1) ou des activités prioritaires identifiées dans la Matrice d'Actions (Catégorie 2). L'essentiel des activités identifiées dans la Matrice d'Actions sera financé par les donateurs bilatéraux, régionaux ou multilatéraux actifs dans les PMA bénéficiaires respectifs, ou le budget national, le cas échéant.

■ CIR, Statut des Fonds Annoncés et Fermes - US\$ (M)

Nom du donateur	Montants de l'annonce de contribution **		Fonds reçus							Fonds engagés par des accords signés				Total de fonds fermes ***
	A Stockholm	Après Stockholm	2008	2009	Total	2009	2010	2011	2012	2013	Total			
CI Solde des fonds regroupés	-	-	23,50	-	23,50	23,50	-	-	-	-	-	-	-	23,50
Belgique	-	-	2,81	-	2,81	0,65	0,72	0,72	-	-	-	-	2,16	2,81
Canada	19,20	-	19,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark *	5,70	12,00	17,70	-	-	6,01	-	-	-	-	-	-	-	6,01
Commission européenne	14,10	-	14,10	-	-	4,15	1,15	-	-	-	-	-	1,15	5,30
Estonie	-	-	0,05	0,05	0,05	0,03	-	-	-	-	-	-	-	0,03
Finlande *	6,77	-	6,77	-	-	2,87	-	-	-	-	-	-	-	2,87
France	1,41	4,40	5,81	-	-	-	1,43	-	-	-	-	-	-	1,43
Allemagne	4,17	-	4,17	-	-	1,94	-	-	-	-	-	-	-	1,94
Hongrie	-	-	0,40	0,40	0,40	0,40	-	-	-	-	-	-	-	0,40
Islande	0,33	-	0,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	3,53	-	3,53	-	-	3,24	-	-	-	-	-	-	-	3,24
Japon *	0,17	-	0,46	0,46	0,63	0,17	0,46	-	-	-	-	-	-	0,63
Luxembourg	4,23	-	4,23	-	-	2,15	-	-	-	-	-	-	-	2,15
Norvège	27,00	-	27,00	-	-	4,06	-	-	-	-	-	-	-	4,06
Rép. de Corée *	1,00	-	1,00	-	-	1,00	-	-	-	-	-	-	-	1,00
Arabie saoudite	-	3,00	3,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	7,05	-	7,05	-	-	-	4,18	-	-	-	-	-	-	4,18
Suède	15,00	-	15,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	3,00	-	3,00	-	-	0,16	0,16	-	-	-	-	-	-	0,16
Turquie	1,00	-	1,00	-	-	-	-	1,00	-	-	-	-	-	1,00
Etats-Unis	0,20	-	0,20	-	-	-	-	-	0,20	-	-	-	-	0,20
Royaume-Uni	60,53	-	60,53	-	-	12,27	12,27	9,21	9,21	9,21	9,21	9,21	49,10	61,37
Intérêts perçus	-	-	-	-	-	0,48	-	-	-	-	-	-	-	0,48
Total	174,39	19,40	221,01	19,40	27,22	62,92	6,24	13,99	11,28	9,93	9,21	9,21	53,61	122,77

Notes:

* Financement reçu comprend les fonds dans le Compte d'attente du PNUD plus les intérêts perçus.

** Annonces de contributions faites à Stockholm, nouvelles annonces après Stockholm et par des accords signés.

*** Fonds fermes couvrent les montants payés au Fonds d'affectation spéciale et les engagements par des accords signés.

QUEL EST LE STATUT DES PROJETS DU CIR?

PROJETS APPROUVÉS

A fin novembre 2009, sept projets de Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre ont été approuvés pour Yémen, Sierra Leone, Rwanda, Ouganda, Cambodge, Malawi et Libéria.



Soumission du projet de Catégorie 1 du Cambodge au SE du CIR

PMA	Type de projet	Unité de mise en œuvre	Budget approuvé (US\$)
Yémen	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	1 031 000
Sierra Leone	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	908 859
Rwanda	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	934 400
Ouganda	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	1 000 000
Cambodge	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	909 250
Malawi	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	999 250
Libéria	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	999 900

En plus, trois documents appelés «Externally Funded Output» ont été signés avec la Banque mondiale afin de faciliter le travail sur les EDICs en Afghanistan, en République démocratique du Congo et au Togo pour un coût total de US\$1,200,000.

A ce jour, le Fonds d'affectation spéciale du CIR s'est engagé à hauteur de US\$7,982,659 pour le financement de projets relevant de la Catégorie 1 dans dix PMA bénéficiaires.

PROJETS EN COURS

Le tableau ci-dessous démontre le statut actuel des projets CIR en cours. Ceci comprend six projets de pré-EDIC et neuf projets pluriannuels de Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre. Le SE et le GFAS s'attendent à une demande croissante en 2010, en particulier de projets pluriannuels.

Le montant pour des projets de Catégorie 1 en cours actuellement s'élève à US\$14,300,000. Il est attendu que plusieurs de ces projets seront approuvés avant la fin de l'année 2009, et la majorité recevra approbation dans le premier trimestre 2010.

PMA	Type de projet	Unité de mise en œuvre prévue	Date estimée d'approbation	Budget estimé (US\$)
Haïti	Pré-EDIC	A déterminer	T4 2009	50 000
Rép. dém. du Congo	Pré-EDIC	A déterminer	T4 2009	50 000
Togo	Pré-EDIC	A déterminer	T4 2009	50 000
Timor Leste	Pré-EDIC	A déterminer	T4 2009	50 000
Afghanistan	Pré-EDIC	A déterminer	T1-2 2010	50 000
Bhoutan	Pré-EDIC	A déterminer	T1 2010	50 000
Gambie	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	T4 2009	1 000 000
Mali	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	T4 2009	1 000 000
Lesotho	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	T4 2009	1 000 000
République centrafricaine	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	T4 2009	1 000 000
Comores	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	A déterminer	T4 2009	1 000 000
Burundi	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	T4 2009	1 000 000
Zambie	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	T4 2009	1 000 000
Népal	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	T4 2009	1 000 000
Rép. dém. pop. lao	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	Gouvernement	T4 2009	1 000 000
Îles Salomon	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	A déterminer	T1-2 2010	1 000 000
Vanuatu	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	A déterminer	T1-2 2010	1 000 000
Djibouti	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	A déterminer	T1-2 2010	1 000 000
Madagascar	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	A déterminer	A déterminer	1 000 000
Guinée	Soutien aux Arrangements Nationaux de Mise en Œuvre	A déterminer	A déterminer	1 000 000

